

Zone de Libre -Échange Continentale Africaine
Créer un marché africain unique



**La ZLECAF : UNE NOUVELLE ÈRE
POUR LE COMMERCE**



TABLE DES MATIÈRES

02	AVANT-PROPOS
06	DONNÉES ET STATISTIQUES
07	OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF)
08	PORTÉE DE L'ACCORD DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF)
09	RÉALISATIONS DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE
11	AFRICAIN (ZLECAF) FEUILLE DE ROUTE DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF)
13	IDENTIFICATION DES CHAÎNES DE VALEUR PRIORITAIRES
18	COMMERCE DES MARCHANDISES & CONCURRENCE
27	COMMERCE DES SERVICES
29	PROTOCOLE SUR L'INVESTISSEMENT
31	PROTOCOLE SUR LE COMMERCE NUMÉRIQUE
33	PROTOCOLE SUR LES FEMMES & LA JEUNESSE DANS LE COMMERCE
35	MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS
37	FONDS D'AJUSTEMENT DE LA ZLECAF
39	SYSTÈME DE PAIEMENT & DE RÈGLEMENT PANAFRICAIN (PAPSS)
40	MÉCANISME DE BARRIÈRES NON-TARIFAIRES (BNT)



AVANT-PROPOS

Chers lecteurs,

Je suis honorée et ravie de vous accueillir à ce rendez-vous tant attendu de la prise de connaissance de la brochure de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), dédié à l'exploration du thème de l'année : « Accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ». Au fil des pages de cette publication, nous nous embarquons dans un voyage qui célèbre les réalisations, le potentiel, et le pouvoir transformateur de la ZLECAf dans ses efforts pour façonner l'avenir de notre cher continent.

La ZLECAf est devenue un symbole d'espoir et de progrès pour l'Afrique, ouvrant sur une nouvelle ère d'intégration économique, de collaboration et de prospérité partagée. Elle représente une initiative avant-gardiste qui transcende les frontières, reliant les nations et révélant de vastes opportunités pour les échanges, les investissements et la croissance. En réfléchissant aux réalisations enregistrées jusqu'à présent, nous sommes émerveillés par les immenses progrès que nous avons accomplis ensemble.

Depuis son lancement, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a posé de remarquables jalons, démontrant de ce fait l'engagement et le dévouement des pays africains à unir et à construire un avenir collectif plus fort. La ratification par un nombre significatif d'États membres de l'Union africaine témoigne de leur inébranlable détermination à surmonter les barrières et à créer un environnement d'échange qui encourage l'innovation, favorise l'entrepreneuriat, et déverrouille de nouvelles avenues pour la création d'emplois, adressant ainsi le besoin urgent de fournir des opportunités pour notre vibrante jeunesse.

L'intégration économique de notre continent n'est pas seulement une idée abstraite, c'est une vision tangible avec de profondes implications pour les cœurs et l'esprit de chaque citoyen africain. C'est l'occasion de rompre les chaînes de fragmentation, de dépasser les divisions historiques et de se lever comme une force unie sur la scène mondiale. C'est une invitation à explorer un nouveau sentier d'auto-indépendance, d'auto-détermination et d'auto-

suffisance.

Grâce à la ZLECAF, nous souhaitons diversifier nos économies, promouvoir le développement régional des chaînes de valeur, encourager l'exportation de nos produits locaux, pour finalement réduire notre dépendance aux marchés extérieurs. En adoptant l'esprit de commerce intra africain, nous pourront stimuler l'industrialisation, soutenir la productivité agricole et améliorer les conditions de vie de nos populations.

Alors que nous parcourons le chemin qui nous attend, nous sommes parfaitement conscients des défis qui nous attendent. La voie vers une mise en œuvre complète exige que nous nous attaquions aux problèmes d'infrastructure, de logistique, de cadres réglementaire et de facilitation d'échanges. Cela exige nos efforts communs, notre engagement résolu et des solutions innovatrices. Nous devons exploiter le pouvoir de l'innovation, de la numérisation, et la technologie pour surmonter ces obstacles et créer un environnement qui permet aux entreprises, en particulier aux petites et moyennes entreprises, de prospérer dans le marché mondial.

Dans cette édition spéciale autour du thème de l'UA pour le compte de cette année, je vous encourage à lire et à vous équiper de connaissances sur la ZLECAF, y compris ses instruments et ses protocoles qui ont été développés afin d'activer un environnement propice au commerce intra-africain. Nous espérons qu'à mesure que vous lisez, vous vous engagerez et envisagerez ce pouvoir transformateur de la ZLECAF, et que vous et nous, tous ensemble, saisirons cette opportunité historique qui nous est offerte par nos Pères. Ensemble, nous pouvons construire un meilleur avenir pour notre continent, un avenir dans lequel la collaboration triomphe sur la concurrence, dans lequel l'innovation prospère et dans lequel chaque africain peut réaliser ses rêves et aspirations.

« Si vous voulez aller vite, avancez seul. Si vous voulez aller loin, faites-vous accompagner ».

–Proverbe africain



Grace Khoza

Conseillère Principale en Communication,
Secrétariat de la ZLECAF



AVANT-PROPOS

L'opérationnalisation de la ZLECAf le 1er janvier 2021 était un jalon dans le programme d'intégration économique de l'Afrique.

Elle a marqué le début du voyage collectif de l'Afrique en tant que communauté économique.

Les progrès de la ZLECAf intéressent un grand nombre de personnes tant sur le continent qu'ailleurs.



Je suis donc heureux de vous présenter cette brochure du Secrétariat de la ZLECAf, qui se met l'accent sur les objectifs économiques majeurs les plus récents, les indicateurs pertinents pour le continent, et les jalons marqués depuis la création de la ZLECAf.

Cette question est également incluse dans une fiche d'informations sur le Fonds d'ajustement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ainsi que d'autres initiatives partenaires pour la mise en œuvre efficace de l'accord.

J'espère que cette édition de la brochure « Une nouvelle ère pour le commerce en Afrique » contribuera à nos efforts de sensibilisation et de communication sur la ZLECAf et sur les avanc

S.E.M. Wamkele Mene

Secrétaire Général, Secrétariat de la ZLECAf



Réalisations de S.E. Mahamadou Issoufou,

Ancien Président de la République du Niger, depuis le début de son mandat en tant que Champion de la ZLECAf

S.E. Mahamadou Issoufou, alors président de la République du Niger, a été mandaté en janvier 2017 par la 28e Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, Assembly/AU/-Dec.623(XXVIII), pour promouvoir le processus de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC).

La mission d'un champion de l'Union africaine est de mener des initiatives en vue d'atteindre les objectifs fixés par l'organisation. L'UA ayant pour objectif de réaliser son mandat de « L'Afrique que nous voulons », un rôle tel que celui de champion est essentiel pour mobiliser le soutien et favoriser la participation.

Le rôle de S.E. Mahamadou Issoufou consistait à assurer l'avancement de la mise en place de la ZLECAf en menant à bien les négociations et à rendre compte des mesures prises pour atteindre l'objectif susmentionné. Par la suite, il sera chargé de promouvoir le processus de mise en œuvre et de rendre compte régulièrement à la Conférence des progrès accomplis en ce qui concerne la ZLECAf.

Sous la houlette de S.E. Mahamadou Issoufou, Champion de la ZLECAf, 44 États membres ont signé le 21 mars 2018 à Kigali, au Rwanda, l'Accord instituant la libéralisation du commerce des marchandises et des services, ainsi que le règlement des différends.

Par ailleurs, l'Accord portant création de la ZLECAf est entré en vigueur le 30 mai 2019 après sa ratification par 24 États membres, dont 22 ratifications constituaient le minimum requis. Ces faits susmentionnés font de l'Accord de la ZLECAf, celui dont les négociations ont été les plus rapides dans l'histoire de l'Union africaine.

Le 7 juillet 2019, la ZLECAf a été officiellement lancée lors du 12e sommet extraordinaire de l'Union africaine, marquant l'opérationnalisation de l'Accord.

En reconnaissance de son rôle crucial et de son leadership exemplaire dans la mise en place de la ZLECAf et de sa mise en œuvre en tant que champion, le Secrétariat de la ZLECAf, l'Union africaine, la CEA et Afreximbank ont dévoilé, le 16 juillet 2021, une statue en l'honneur de S.E. Mahamadou Issoufou à Accra, au Ghana.



ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE
FAITS EN BREF



ÉTATS MEMBRES DE L'UA ONT
SIGNÉ L'ACCORD DE LA ZLECAF
À LA DATE DE OCTOBRE 2024



ÉTATS PARTIES
EN OCTOBRE 2024











30
MILLIONS
DE PERSONNES SERONT POTENTIELLEMENT
SORTIES DE L'EXTRÊME PAUVRET



450
MILLIARDS DE DOLLARS
AUGMENTATION DES REVENUS
EN AFRIQUE D'ICI 2035 : **UN GAIN DE 7%**



LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA ZLECAF SONT LES SUIVANTS :

-  Créer un marché unique pour les marchandises et les services, facilité par la circulation des personnes, afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain et conformément à la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique », tel qu'énoncée dans l'Agenda 2063
-  Créer un marché libéralisé pour les marchandises et les services à travers des cycles successifs de négociations
-  Contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter les investissements en s'appuyant sur les initiatives et le développement dans les États parties et les CER
-  Jeter les bases d'une union douanière continentale à un stade ultérieur
-  Promouvoir et atteindre un développement durable et inclusif, l'égalité des sexes et la transformation structurelle des États parties.
-  Renforcer la compétitivité des économies des États parties sur le continent et sur le marché mondial
-  Promouvoir le développement industriel à travers la diversification et le renforcement de la chaîne de valeur régionale, le développement agricole et la sécurité alimentaire, et
-  Résoudre les problèmes liés aux adhésions multiples et aux chevauchements et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale.

APERÇU DE L'ACCORD DE LA ZLECAf

The AfCFTA Agreement covers the protocols and their annexes. The Implementation of the Agreement comprises:

PHASE I



COMMERCE DES
MARCHANDISES



COMMERCE DES
SERVICES



MÉCANISME DE
RÈGLEMENT DES
DIFFÉRENDS

PHASE II



INVESTISSEMENT



DROITS DE
PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE



POLITIQUE DE
CONCURRENCE



COMMERCE
NUMÉRIQUE



LES FEMMES ET
LES JEUNES DANS
LE COMMERCE

RÉALISATIONS DE LA ZLECAf



Mise en service du bâtiment et opérationnalisation du Secrétariat de la ZLECAf ;



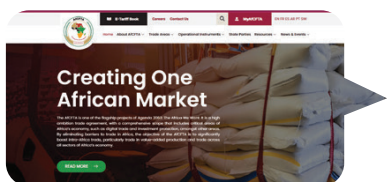
Lancement des échanges commerciaux sous le régime de la ZLECAf ;



Lancement du système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) en collaboration avec la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) ;

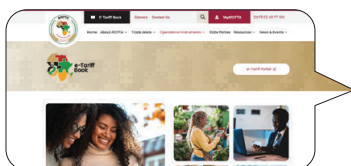


Signature de l'Accord de gestion du Fonds d'ajustement de la ZLECAf avec Afreximbank ;

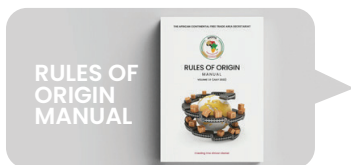


Lancement du nouveau site web de la ZLECAf : <https://au-afcfcta.org>

RÉALISATIONS DE LA ZLECAF



Lancement du livre électronique des tarifs douaniers sur le site officiel de la ZLECAF



Lancement du Manuel des Règles d'origine de la ZLECAF



Lancement de l'Initiative de la ZLECAF sur le commerce guidé



Le premier Forum des affaires de la ZLECAF en présentiel organisé au Cap, en Afrique du Sud, du 16 au 18 avril 2023



47 États parties en November 2023, suite au 47e dépôt de l'instrument de ratification par le République du Mozambique ;



HISTORIQUE DE LA ZLECAf

Janvier 2012 – Addis Abeba, Éthiopie

La 18e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA a adopté la décision sur « l'accélération de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) afin de stimuler le commerce intra-africain ».

Juin 2015 – Johannesburg, Afrique du Sud

La 25e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA a lancé les négociations en vue de la mise en place de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Mars 2018 – Kigali, Rwanda

Lors de la 10e Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA, 44 des 55 États membres de l'Union africaine ont signé l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ;

30 Mai 2019 – Addis Abeba, Éthiopie

Entrée en vigueur de l'Accord de la ZLECAf, après le 22e dépôt d'instrument de ratification par la République sahraouie le 29 avril 2019.

Juillet 2019 – Niamey, Niger

La 12e Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA a lancé la phase opérationnelle de la ZLECAf. Le début des échanges commerciaux dans le cadre de l'Accord de la ZLECAf a été lancé le 1er janvier 2021.



HISTORIQUE DE LA ZLECAf

10 Février 2020 – Addis Abeba, Éthiopie

S.E.M. Wamkele Mene a été élu premier Secrétaire général de la ZLECAf le 10 février 2020, lors de la 33e Session ordinaire de la Conférence de l'Union à Addis-Abeba, en Éthiopie.

19 Mars 2020 – Addis Abeba, Éthiopie

S.E.M. Wamkele Mene prête serment le 19 mars 2020 en tant que premier Secrétaire général de la ZLECAf au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie.

17 Août 2020 – Accra, Ghana

Remise officielle et mise en service du bâtiment du Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

1^{er} Janvier 2021 – Johannesburg, Afrique du Sud

Début des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf. 13e Session extraordinaire de la Conférence de l'UA sur la ZLECAf

7 Octobre 2022 – Accra, Ghana

Lancement de l'Initiative du commerce guidé. Premiers échanges commerciaux significatifs dans le cadre de la ZLECAf

Identification des chaînes de valeur prioritaires et interventions en cours

Le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) reconnaît le rôle capital du secteur dans la réalisation de son mandat visant à éliminer les barrières au commerce et stimuler le commerce intra-africain. Il a lancé une stratégie inclusive du secteur privé qui identifie les principales barrières au commerce et à la production intra-africains et il propose des interventions dans quatre chaînes de valeur prioritaires : **l'agro-alimentaire, l'automobile, les produits pharmaceutiques, et le transport et la logistique.**

Les chaînes de valeur ont été priorisées en fonction de leur potentiel à faire croître le commerce intra-africain. Les secteurs à fort potentiel ont été identifiés sur la base de leur capacité à répondre à la demande locale (*c'est-à-dire les secteurs où nous avons un niveau relativement haut d'importations aujourd'hui – un indicateur de la demande existante dans les marchés locaux, et un certain niveau des exportations existantes – un indicateur de leur capacité à produire ces biens localement*); de leur capacité à éliminer les barrières au commerce et à la production dans un court laps de temps; de leur potentiel à stimuler la croissance économique, emploi, inclusivité (par exemple, les femmes, les jeunes, les PME); et de leur durabilité. L'accent est mis sur l'identification des chaînes de valeur susceptibles d'accroître la valeur ajoutée sur le continent.

Nous avons donné la priorité aux quatre secteurs mentionnés ci-dessus pour la première série d'interventions de cette première vague, commençant par ceux qui ont le potentiel le plus élevé pour répondre à la demande locale. D'autres secteurs seront abordés dans les prochaines vagues. La prochaine vague se concentrera sur les secteurs présentant le potentiel le plus élevé pour satisfaire la demande locale, par exemple, les textiles, et les prochaines vagues s'axeront sur les secteurs enregistrant l'existence d'échanges commerciaux intra-africains à un niveau élevé commerce et les domaines de croissance futures.



1. L'Agriculture et l'agro-alimentaire enregistré ~50 milliards de dollars d'importations chaque année, et le secteur combiné se classe parmi les premiers en termes de croissance économique, d'emploi, et d'inclusivité. L'agroalimentaire comprend plusieurs sous-groupes avec une valeur d'importations élevée, notamment : les produits de base, les aliments transformés, les huiles, et le sucre. Tandis que les produits de base enregistrent le taux d'importations le plus élevé, la faisabilité de l'intensification de la production et du commerce est quelque peu limitée en raison de barrières au commerce intra-africain relativement opaques (par exemple, faible compétitivité des prix, faibles rendements, et production très fragmentée). Le groupe dont la valeur est la plus élevée est le groupe des aliments transformés qui comprend : la viande, le poisson, les aliments cuits, et les fruits et légumes transformés. Nous nous concentrons sur la viande et le poisson car ils ont la valeur d'importations la plus élevée et d'après les prévisions les protéines enregistrent la demande la plus élevée de tous les groupes alimentaires. Plusieurs produits agricoles sont importants pour la sécurité alimentaire (par exemple, le maïs, et d'autres produits de base), ou ont une valeur d'exportation significative vers le reste du monde (par exemple l'horticulture). Ces sont facteurs importants que la ZLECAF a pris en compte dans un bon nombre d'autres initiatives. Interventions/initiatives en cours :

- ✓ Exécution d'un programme de travail sur la production et le commerce axé sur les chaînes de valeur du café, de la volaille, du maïs, des graines de soja et du poisson avec partenaires.
- ✓ Un projet d'une durée de 4 ans de chaîne de valeur du poisson en Ouganda, au Kenya, en Tanzanie et en RDC, au Nigéria, en Zambie et dans les États insulaires est en cours de mise en œuvre et sera concentrer sur les femmes et les jeunes dans commerce.
- ✓ Sous les auspices de la Commission de l'Union africaine, un programme commun d'agro-parcs africain est en cours de mise en œuvre. Il met l'accent sur la création des Zones économiques spéciales transfrontalières pour activer la production, le traitement, et le commerce des produits agricoles stratégiques de



manière à favoriser l'intégration régionale (par exemple la transformation du cacao Ghana-Côte d'Ivoire ou la production des céréales Zambie-Zimbabwe)

2. Le secteur de l'automobile enregistre ~30 milliards de dollars d'importations. Il a moins de potentiel d'inclusion mais offre un énorme potentiel pour la création supplémentaire d'emplois. Il assure la production de produits haut en complexité et à forte valeur ajoutée qui soutiendront la compétitivité future dans le secteur. Ceci comprend des véhicules à moteur, des véhicules commerciaux, des pièces détachées, et des pneus. Cela signifie également qu'il est plus probable qu'il mène à création d'emplois très qualifiés et qu'il ait des effets multiplicateur à travers la chaîne de valeur, par exemple, dans l'écosystème régional des fournisseurs. **Interventions/initiatives en cours :**

- ✓ La stratégie automobile de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) approuvée et soutenu par un fonds d'1 milliard de dollars américains de la banque Afreximbank pour appuyer le développement du contenu local dans l'industrie. Une étude sur la fabrication des composants a identifié 10 opportunités prêtes à l'investissement à travers le continent qui sont actuellement examinées par Afreximbank et ouvertes à de potentiels partenariats.

4. Le transport et la logistique sont des instruments importants pour le commerce dans toutes les chaînes de valeur. Il comporte le transport de passagers et de biens, la logistique tierce partie (3PL), l'expédition de fret et les services de courriers express et de colis. Aux fins de ce travail, nous considérons le transport et la logistique comme un facilitateur et dans le contexte des chaînes de valeur des biens sus-mentionnés :- l'automobile, l'agro-alimentaire et l'industrie pharmaceutique. Le transport des marchandises constitue la plus grande valeur en termes de dépenses (36 milliards de dollars annuellement), le transport routier et maritime étant les services les plus utilisés pour l'automobile, l'agro-alimentaire, et les produits pharmaceutiques. Le transport aérien et le transport ferroviaire sont aujourd'hui peu utilisés, mais la demande pourrait croître à l'avenir si les infrastructures étaient plus disponibles et plus abordables. Interventions/initiatives en cours : le programme de travail sur la facilitation du commerce se concentre sur les principaux corridors commerciaux (par exemple le corridor Abidjan-Lagos) et ceci nécessite des investissements dans les infrastructures matérielles et immatérielles.

NB : quelques projets d'intérêt sont joint pour considération par les participants.



Liste des projets d'investissement dans les pays africains choisis

Non	Nom du projet	Valeur du projet (USD)	Besoins financiers
1	Construction des systèmes de réserves de céréales stratégiques	170,000,000	Emprunt
2	Construction du parc alimentaire du Zimbabwe	65,000,000	Placement par emprunt et en actions
3	Construction usine d'engrais	30,000,000	Placement par emprunt et en actions
4	Construction de 4 ports polyvalents au Zanzibar	110,000,000	Emprunt et capitaux propres
5	Usine d'élevage de Thon	45,000,000	Emprunt et capitaux propres
6	Usine de transformation du cacao	86,700,000	Placement par emprunt et en actions
7	Usine de transformation du cacao - Capital travail	6,000,000	Emprunt
8	Usine de transformation du cacao	67,000,000	Investisseur en actions de 30% de l'investissement
9	Construction moulin à farine à Port Harcourt	65,000,000	Investissement par emprunt requis client en pourpals avec IDC et SFI
10	Construction usine de transformation de viande	2,000,000	Instamment besoin de 400 000 \$ prêt à court terme
11	Construction agro-parc système de réserve alimentaire à Naivasha	37,000,000	Investissement par emprunt requis Système de discussion client avec IRC et IDC
12	Construction terminaux de céréales dans le port de Mombasa	75,000,000	Dette investissement requis client parler avec
13	Construction parc alimentaires au Zimbabwe et en Zambie	200,000,000	À confirmer
14	Transformation pâtes alimentaires	13,000,000	Emprunt
15	Création d'une entreprise de fabrication de produits pharmaceutiques au Lesotho	30,000,000	Emprunt
16	Création d'un parc agro-industriel intégré en Tanzanie	1,200,000,000	Emprunt
17	Création d'un parc agro-industriel intégré au Kenya	80,000,000	Emprunt
18	Projets CAAP (Cacao) transfrontalier transformation Cacao	1,200,000,000	Emprunt
19	Parc alimentaire intégré	80,000,000	Emprunt
Total Investissement Inscrit		3,561,700,000	



Investment Projects List in Selected African Countries

No	Project Name	Country	Status
1	Construction des systèmes de réserves de céréales stratégiques	Zimbabwe	Notes conceptuelles disponibles-sur le financement actuel III
2	Construction du parc alimentaire du Zimbabwe	Zimbabwe	Notes conceptuelles disponibles-sur le financement actuel
3	Construction usine d'engrais	Zimbabwe	Rapport de faisabilité et documents bancaires disponibles
4	Construction de 4 ports polyvalents au Zanzibar	Zanzibar	Rapports de faisabilité disponibles
5	Usine d'élevage de Thon	Zanzibar	Notes conceptuelles disponibles
6	Usine de transformation du cacao	Ghana	Rapport de faisabilité et documents bancaires des opérations en cours disponibles
7	Usine de transformation du cacao - Capital travail	Ghana	Opération en cours
8	Usine de transformation du cacao	Ghana	Rapport de faisabilité et documents bancaires disponibles
9	Construction moulin à farine à Port Harcourt	Nigeria	Rapport de faisabilité et documents bancaires disponibles
10	Construction usine de transformation de viande	Botswana	Rapport de faisabilité et documents bancaires disponibles
11	Construction agro-parc système de réserve alimentaire à Naivasha	Kenya	Rapport de faisabilité et documents bancaires disponibles
12	Usine de transformation du cacao	Kenya	Notes conceptuelles disponibles
13	Construction parc alimentaires au Zimbabwe et en Zambie	Zimbabwe	Notes conceptuelles du projet
14	Transformation pâtes alimentaires	Rwanda	Rapport de faisabilité et documents bancaires disponibles
15	Création d'une entreprise de fabrication de produits pharmaceutiques au Lesotho	Lesotho	Rapport de faisabilité et documents bancaires disponibles
16	Création d'un parc agro-industriel intégré en Tanzanie	Tanzanie	Notes conceptuelles disponibles
17	Création d'un parc agro-industriel intégré au Kenya	Kenya	Rapport de faisabilité et documents bancaires disponibles Financement ou
18	Projets CAAP (Cacao) transfrontalier transformation Cacao	Ghana/Cote D'Ivoire, Zimbabwe	Rapport de faisabilité disponible
19	Parc alimentaire intégré	Kenya	Rapport de faisabilité disponible
Total Investment Registered		3,561,700,000	

Règles d'origine

Quand il est établi qu'une marchandise provient de la ZLECAf :



Plusieurs conditions sont prises en compte pour déterminer l'origine telles que : le transport direct, le cumul, la tolérance, les opérations insuffisantes, etc.



Son origine doit être certifiée par une preuve d'origine : **certificat d'origine ou déclaration d'origine.**



Le certificat d'origine est émis par **l'autorité compétente désignée** (douane, chambres de commerce, etc.).

Critères d'origine

L'origine des marchandises de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est déterminée sur la base d'un certain nombre de critères et de conditions.

Les critères suivants s'appliquent :

1. Produits entièrement obtenus ;
2. Changement de position tarifaire ;
3. Changement de sous-position tarifaire ;
4. Valeur des matières non originaires ;
5. Valeur ajoutée ;
6. Procédés spécifiques.

La déclaration d'origine est émise par :

1. L'exportateur agréé (tout exportateur autorisé par l'autorité compétente désignée à certifier ses produits car il offre toutes les garanties de contrôle du caractère originaire de ses produits) ;
2. Tout exportateur à condition que la valeur de ses produits n'excède pas 5 000 dollars.

Tout produit originaire de la ZLECAf couvert par une preuve d'origine au moment de l'exportation bénéficie du tarif préférentiel de la ZLECAf conformément aux modalités de libéralisation du pays importateur.

Les autorités douanières du pays importateur sont habilitées à vérifier la preuve d'origine.



Quel est le rôle des règles d'origine de la ZLECAf ?

- ✓ Les règles d'origine de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sont les critères et conditions permettant de déterminer l'origine des marchandises dans la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et de distinguer les marchandises originaires de la ZLECAf des marchandises non originaires de la ZLECAf.
- ✓ Les règles d'origine de la ZLECAf permettent d'appliquer les différentes mesures commerciales dans le cadre de la ZLECAf (restrictions, interdictions, normes de qualité, quotas, mesures sanitaires et phytosanitaires, contingents, y compris le tarif préférentiel).

Comment les critères d'origine s'appliquent-ils ?

Les critères de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) origine s'appliquent comme suit :

- ✓ Pour déterminer l'origine des produits dans le cadre de la ZLECAf, une distinction doit être faite entre deux types de produits : d'une part, les produits constitués uniquement de contenu local et, d'autre part, les produits ayant bénéficiés de matériaux importés.
- ✓ Le critère des produits entièrement obtenus s'applique aux produits constitués uniquement de contenu local : les produits de l'industrie animale, végétale et les règnes minéraux et tout produit transformé uniquement avec des ressources locales.
- ✓ Tout produit transformé avec des matériaux importés est originaire seulement s'il remplit l'un des critères de transformation substantielle, à savoir : le changement de position tarifaire, le changement de sous-position tarifaire, la valeur des matières non originaires, la valeur ajoutée, les procédés spécifiques.

Quel est le but du cumul ?

Cumul consiste à considérer les matières importées des États partie à la ZLECAf comme des matières locales. Le cumul permet donc de satisfaire plus facilement au critère de la valeur des matières non originaires. Il contribue au développement de la chaîne de valeur africain et du commerce intra-africain.

Quel est le but de la tolérance ?

Le concept de tolérance en valeur consiste à tolérer qu'un matériau dont la valeur ne dépasse pas 15% du produit final ne réponde pas aux critères applicables au produit. Par exemple, si le critère applicable est le changement de position tarifaire, nous pouvons tolérer un produit dont la valeur ne dépassant pas 15 % du produit final soit classé sous la même position tarifaire que celle du produit final.

Quel est le but des opérations insuffisantes ?

Les opérations insuffisantes sont une liste d'opérations considérées comme insuffisantes pour conférer l'origine. Par exemple : changement d'emballage, peinture ou polissage, mélange simple d'épices, assemblage simple, assemblage simple de pièces d'articles pour former un article complet.

Quels sont les textes de référence sur les règles d'origine de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ?

Les textes de référence de la ZLECAf sur les règles d'origine sont :

1. L'annexe 2 sur les règles d'origine;
2. Les appendices de l'annexe, en particulier l'appendice IV;
3. Le manuel des règles d'origine;
4. Le règlement ministériel sur les produits obtenus dans les zones économiques spéciales.

Zones économiques spéciales



Le Protocole sur le commerce des marchandises appuie la création et le fonctionnement des accords spéciaux ou zones économiques afin d'accélérer le développement.

Les produits obtenus dans les zones économiques spéciales proviennent de la ZLECAf :

- ✓ S'ils répondent aux critères et conditions d'origine de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) convenus dans l'article 9 de l'annexe 2 du Protocole sur le commerce des marchandises; et
- ✓ S'ils sont conformes à la législation nationale pertinente comme indiqué dans la directive ministérielle 1/2023.

Accès au marché : MARCHANDISES

Un « barème de concessions tarifaires » (PSTC) est défini à l'annexe I de la Protocole sur le commerce des marchandises en tant que « liste de concessions spécifiques négociées et engagements par chaque État Faire la fête. La réduction progressive sur tarifs (devoirs) est comme suit :

Catégorie	Listes	Modalités*	
		PMA	Non - PMA
A	Produits N non-sensibles	90% des lignes tarifaires réduction progressive sur 10 ans	90% des lignes tarifaires réduction progressive sur 5 ans
B	Produits sensibles	7% des lignes tarifaires réduction progressive sur 13 ans	7% des lignes tarifaires réduction progressive sur 10 ans
C	Produits exclus	3% des lignes tarifaires 10% d'importations intra-africaines	3% des lignes tarifaires 10% d'importations intra-africaines

***Date de référence pour le début officiel des échanges
1er janvier 2021**



**Visite le portail du livre tarifaire électronique
pour les modalités par État membre**



Initiative pour le commerce guidé (GTI)

L'initiative pour le commerce guidé de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) a été lancée le 7 octobre 2022 comme une approche basée sur des solutions pour donner le coup d'envoi des échanges commerciaux significatifs dans le cadre des zones préférentielles de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

Objectifs de l'initiative pour le commerce guidé (GTI)

Démontrer l'efficacité du cadre juridique.

Obtenir un retour d'information sur l'efficacité des systèmes juridiques et institutionnels nationaux

Vérifier l'état de préparation du secteur privé.

Identifier les interventions futures pour maximiser les bénéfices de la ZLECAF

38 pays participant à l'initiative pour le commerce guidé

Région de l'Afrique centrale

Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, République du Congo

Région de l'Afrique orientale

Kenya, Rwanda, Ouganda, République unie de Tanzanie

Région de l'Afrique du nord

Algeria, Egypt, Morocco, Tunisia

Région de l'Afrique australe

Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Namibie, Afrique du Sud, Zambie, Zimbabwe.

Région de l'Afrique de l'ouest

Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée Bissau, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Gambie, Togo

États insulaires

Cap-Vert, Comores, Madagascar, Ile Maurice, Seychelles



Register on the Private Sector Portal of the AfCFTA

Understanding the AfCFTA Protocol on Trade in Services under the AfCFTA Agreement

Main objective:



Support the objectives of the AfCFTA, as set out in Article 3 of the Agreement particularly to create a single liberalised market for trade in services.

Specific objectives:

- ✓ Accelerate efforts on industrial development to promote the development of regional value chains.
- ✓ Pursue services trade depth by expanding the depth and scope of liberalisation and increasing, improving and developing the export of services.
- ✓ Promote sustainable development.
- ✓ Promote research and technological advancement in the field of services to accelerate economic and social development.
- ✓ Progressively liberalise trade in services across Africa, by eliminating barriers to TiS.
- ✓ Ensure consistency and complementarity between liberalisation of TiS and the various Annexes.
- ✓ Promote and enhance common understanding and cooperation in TiS amongst Member States.
- ✓ Enhance competitiveness of services in Africa.
- ✓ Foster domestic and foreign investment.

Approach to liberalisation:

- 1** Progressive liberalisation under the Schedule of Specific Commitments specifies the scope and depth of market opening (market access), as well as national treatment requirements (treatment of foreign vs national operators) and any other commitments.

Approach to liberalisation:

2 Development of cross-cutting Regulatory Frameworks in the sectors to: (i) promote predictability to African services and services suppliers; (ii) establish common regulatory principles; (iii) reduce and eliminate any arbitrary decision-making and regulations that may impact or hinder the market access commitments, and also (iv) to provide a broad framework of how the industry can develop even further.

3 Negotiations on Mutual Recognition Agreements (MRAs) of professional qualifications/licences/certificates to facilitate movement of persons

Sectors under negotiations:

1. Business Services



- A. All Professional Services
- B. Computer and Related Services
- C. Research and Development Services
- D. Real Estate Services
- E. Rental/Leasing Services without Operators
- F. Other Business Services

3. Financial Services



- A. All insurance and insurance-related services
- B. Banking and other financial services
- C. Other Financial Services

5. Transport Services



- A. Maritime Transport Services
- B. Internal Waterways Transport
- C. Air Transport Services
- D. Space Transport
- E. Rail Transport Services
- F. Road Transport Services
- G. Pipeline Transport
- H. Services auxiliary to all modes of transport
- I. Other Transport Services

2. Communication Services



- A. Postal services
- B. Courier services
- C. Telecommunication services
- D. Audiovisual services
- E. Others

4. Tourism Services



- A. Hotels and restaurants (incl. catering)
- B. Travel agencies and tour operators services
- C. Tourist guides services
- D. Other

6. Construction And Related Engineering Services



- A. General construction work for buildings
- B. General construction work for civil engineering
- C. Installation and assembly work
- D. Building completion and finishing work
- E. Other

Current AfCFTA Services Market



Djibouti, DRC, Eswatini, Egypt, Lesotho, Malawi, Mauritius, Namibia, Seychelles, Zambia, Zimbabwe, Burundi, Rwanda, Kenya, Uganda, Tanzania, Cameroon, CAR, Chad, Congo, Gabon, and Equatorial Guinea

FACTSHEET

THE AfCFTA PROTOCOL ON INVESTMENT

The AfCFTA Protocol On Investment

A binding legal instrument designed to promote, facilitate, and protect investors and investments while fostering sustainable development in Africa.

Objectives

1. Encouraging intra-African investment flows and opportunities and promoting, facilitating, retaining, protecting and expanding investments that foster sustainable development of State Parties;
2. Establishing a balanced, predictable and transparent continental legal and institutional framework for investment, taking into account the interests of State Parties, Investors and local communities;
3. Providing a sound legal framework for the prevention, management, and settlement of investment disputes;
4. Encouraging the acquisition and transfer of appropriate and relevant technology in Africa, and
5. Promoting, engaging, and consolidating coordinated positions and cooperation on matters related to investment promotion, facilitation, and protection within the continent.

Scope

The Protocol outlines the rights and obligations of State Parties, investors, and investments.

Current Status

The 36th Ordinary Session of the Assembly of the Heads of State and Government of the African Union adopted the Protocol on Investment in February 2023. During their 37th Ordinary Session in 2024, they further considered and adopted Articles 19 and 21 rendering the Protocol ready for subsequent stages of advancement.

What's Next?

1. Ratification of the Protocol necessary prior to its entry into force, upon ratification by 22 state parties. Annexes mandated by the Protocol will be developed.
2. As per Article 52(2), undertaking regulatory and policy reforms to “bring State Parties’ national laws, regulations and policies into alignment with this Protocol” within five years of its entry into force.
3. Capacity building, technical assistance, and awareness creation in preparation for the Protocol's ratification, country and regional level reviews and reforms of investment-related regulations and domestication of the Protocol.

Key Features Relevant to Investment Regulation And Financing

Promotion and Facilitation

The Protocol outlines State Parties obligations to promote and increase investment flows while facilitating investments and eliminating undue barriers in establishing or expanding investments, or conducting business. The Protocol establishes the **National Focal Points**, to provide support to investors. It mandates publication of information for **transparency and predictability** purposes.

The Protocol strengthens national, regional, and continental investment promotion and facilitation functions. It establishes the **Pan-Africa Trade and Investment Agency (PATIA)**, which will brand and position Africa as an investment destination of choice for intra-Africa and foreign investments and investors. PATIA will, among others, build capacity of State Parties in policy formulation and implementation while fostering expansion of intra-Africa investments, especially those that advance trade under the AfCFTA.

Investment Protection

The Protocol establishes grievance and complaints mechanisms to **manage** and **prevent** disputes. It seeks to facilitate prevention of disputes through a continental framework. Resolving disputes within this framework is primarily anchored on dispute prevention while offering a pathway to litigation.

Sustainable Development

Sustainable Development Sustainable development is one of the mainstay features of the Protocol. It provides novel provisions on environmental protection and conservation, thus promoting the triple Ps (Planet, People and Profits) nexus in investment practice and regulation. It is therefore environment sensitive and further links investment incentives to sustainability.

AfCFTA PROTOCOL ON DIGITAL TRADE



The Protocol on Digital Trade was adopted by the AU Assembly on **18 February 2024**. Digital trade entails digitally enabled transactions of trade in goods and services that can either be digitally or physically delivered.



The Protocol on Digital Trade will significantly boost Africa's digital economy. The digital economy of Africa is projected to contribute over **US\$180 billion (5.2%)** to the continent's gross domestic product by 2025 and **US\$712 (8.5%)** by 2050.

The Protocol on Digital Trade paves the way for a single African digital market, with **harmonised rules, common principles, and standards** that support digital trade. The Protocol ensures that African MSMEs, which make up **over 90% of the African market**, with about **70% owned by women and youth**, benefit from the AfCFTA. The Protocol opens new doors for sustainable investment, technology transfers, and integration of African economies and businesses into the global digital market.

Objectives

- ✔ Promote and facilitate intra-African digital trade by eliminating barriers to digital trade among State Parties;
- ✔ Establish predictable and transparent harmonised rules, and common principles and standards for digital trade;
- ✔ Create a transparent, predictable, secure, and trustworthy digital trade ecosystem for businesses and consumers;
- ✔ Promote common and open standards to enable the interoperability of frameworks and systems to facilitate cross-border digital trade;
- ✔ Encourage trusted, safe, ethical, and responsible adoption and regulation of the use of emerging and advanced technologies to support and promote digital trade;
- ✔ Promote digital skills development, innovation and entrepreneurship and digital industrialisation
- ✔ Develop digital infrastructure to facilitate the digital transformation of State Parties

Key Provisions Of The Protocol



Market Access & Treatment of Digital Products

- ✓ Eliminates customs duties on digital products traded among African countries
- ✓ Ensures there is non-discrimination of digital products among African countries



Digital Trade Inclusion

- ✓ Enhances the participation of African MSMEs, women, youth, rural communities, persons with disabilities in digital trade
- ✓ Promotes Digital Innovation and Digital Entrepreneurship
- ✓ Promotes Digital Skills Development



Digital Trade Facilitation

- ✓ Promotes safe, affordable and inclusive cross-border digital payments
- ✓ Promotes the adoption and use of digital identities
- ✓ Promote Electronic Trust Services and Authentication,
- ✓ Promotes the acceptance of electronic trade documents, electronic contracts, electronic Invoices
- ✓ Promotes the development of digital infrastructure in Africa
- ✓ Promotes the interoperability and mutual recognition of digital IDs and digital payments



Data Governance

- ✓ Allows for Cross-Border Data Transfers to support digital trade
- ✓ Requires the Protection of Personal Data used in digital trade
- ✓ Prohibits Data Localisation
- ✓ Promotes Data Innovation



Business and Consumer Trust

- ✓ Protects Source Code and Algorithm expressed in source code
- ✓ Mandates the adoption of Cybersecurity Measures,
- ✓ Promotes Online Consumer Protection in digital trade
- ✓ Fosters a safe and secure digital trade environment



Emerging Technologies & Innovation

- ✓ Promotes the safe, secure and responsible adoption of Emerging Technologies (e.g. Internet of Things, Artificial Intelligence, Machine Learning, Robotics, 5G, 3D printing, Quantum Computing, Blockchain, Virtual Reality, FinTech) in digital trade

Annexes to the Protocol



Rules of Origin



Cross-Border Digital Payments



Digital Identities



Cross-Border Data Transfers



Emerging and Advanced Technologies



Financial Technology



Online Safety and Security



Legitimate Public Interest Reasons for Requesting Source Code.

Background

The Development of the Protocol on Women and Youth in Trade was founded on Aspiration 6 of the Agenda 2063 which seeks to achieve “an Africa, whose development is people-driven, relying on the potential of African people, especially its women and youth, and caring for children”.

In view of this Aspiration, the 13th Extraordinary Session of the Assembly of Heads of State and Government of the African Union (AU Assembly) committed to broaden inclusiveness in the operation of the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) through interventions that support young Africans, women and Small and Medium Enterprises (SMEs). To concretise the said commitment and foster inclusiveness in the implementation of the AfCFTA Agreement, the 35th Ordinary Session of the AU Assembly decided to include the Protocol on Women and Youth in Trade within the scope of the AfCFTA Agreement.

Benefits of the Protocol to Women and Youth in Trade

The Protocol is a legally binding instrument that will apply to all trade policies, activities and interventions that support women and youth in trade within the framework of the AfCFTA. The Protocol seeks to support:

- ✓ The inclusion of women and youth in the development of AfCFTA policies and in the implementation of the AfCFTA Agreement;
- ✓ Mechanisms that will overcome the digital divide;
- ✓ Access to quality education and a call for amendment or repealing of laws that are discriminatory in nature and hinder women and youth from accessing factors of production;
- ✓ Measures to improve access to financing to support trade activities by women and youth;
- ✓ Advocacy and promotion of women and youth registration, utilization, and protection of intellectual property rights;
- ✓ Improve access to information;
- ✓ Simplify complex trade documentation, procedures and processes to support women and youth in cross border trade;
- ✓ Mechanisms that address harassments and related practices that compromise the security and safety of women and youth when

conducting cross border trade; and,

- ✓ Measures to promote improved productive capacity, export readiness and the integration of women and youth owned or led SMEs into regional and continental value chains.

Strategic Fora for the Inclusion of Women and Youth

The AfCFTA Secretariat prioritises the empowerment of women and youth as partners in the implementation of the AfCFTA Agreement through engagement in the following fora:

- ✓ **AfCFTA Youth Symposium** – provides an opportunity to take stock of progress in the implementation of the AfCFTA Agreement, strengthens participation, advocacy, skills and knowledge sharing, networking and partnership with young entrepreneurs and traders;
- ✓ **AfCFTA Conference on Women in Trade** – provides an opportunity to take stock of progress in implementing AfCFTA policies and programmes to enhance the capacity of women to trade, business to business engagements, strengthening partnerships and create linkages;
- ✓ **Intra-Africa Trade Fair** – prioritise the participation of women and young entrepreneurs and manufacturers to link them with investors, promote the conclusion of business deals, exhibit products and services, expand networks; and,
- ✓ **Bishara Africa Forum** – women and youth to network, investment opportunities, connecting SMEs with AfCFTA value chains.

FACTSHEET

AfCFTA Dispute Settlement Mechanism DSM – Legal Basis and Scope

Art. 20 of AfCFTA Agreement establishes a **Dispute Settlement Mechanism (DSM)** to settle disputes between **AfCFTA State Parties arising from the AfCFTA Agreement**.

AfCFTA DSM to be administered in accordance with the **Protocol on Rules and Procedures on the Settlement of Disputes**.

Objectives – Amicable resolution of disputes as the overall aim

Preserve the rights and obligations of State Parties under the AfCFTA Agreement and clarify existing provisions.

Ensure that the dispute settlement process under the AfCFTA is:

- ✓ transparent
- ✓ accountable
- ✓ fair
- ✓ predictable
- ✓ consistent with the provisions of the Agreement

The AfCFTA DSM applies to **disputes between AfCFTA State Parties arising from the rights and obligations stipulated in the AfCFTA Agreement**.

AfCFTA DSM **only open to AfCFTA State Parties** and not to individuals or NGOs, etc.

For a dispute regarding a measure to be brought under the DSM, businesses must refer its complaint to the government.

Dispute Settlement Mechanism Structure

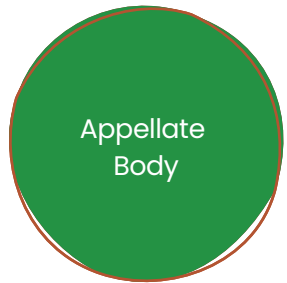
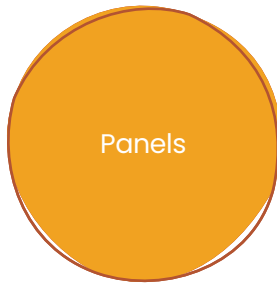
The AfCFTA DSM includes the following structures

- ✓ Dispute Settlement Body (DSB)
- ✓ Panels
- ✓ Appellate Body

DSB established pursuant to art. 5 of the Protocol and is composed of representatives of State Parties.

Powers of the DSB include:

- ✓ Establish Dispute Settlement Panels and an Appellate Body
- ✓ Adopt Panel and Appellate Body reports
- ✓ Monitor the implementation of rulings and recommendations of Panels and Appellate Body
- ✓ Authorise suspension of concessions and other obligations under the AfCFTA Agreement





Secrétariat de la ZLECAf
<https://au-afcfta.org>



Secrétariat de la ZLECAf
<https://au-afcfta.org>



Secrétariat de la ZLECAf
<https://au-afcfta.org>